



LE DÉPARTEMENT

Direction Bâtiments
Service Pôle Gestion Immobilière

Envoyé en préfecture le 03/07/2020
Reçu en préfecture le 03/07/2020
Affiché le 03/07/2020
ID : 026-222600017-20200703-20_BATCOVID_05-AR

ARRETE n°20_BATCOVID_05

**Portant sur la signature d'un avenant n° 3 au bail en date du 13 décembre 1993
avec Mme F [REDACTED] C [REDACTED] pour les locaux sis 8 rue Paul Eluard à
Portes les Valence**

La Présidente du Conseil départemental,

- Vu l'article L. 3211-2 Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'élection de la Présidente du Conseil départemental intervenue le 19 juin 2017 ;
- Vu l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19
- Considérant qu'il y a lieu de proroger le bail avec Mme F [REDACTED] C [REDACTED] pour la mise à disposition des locaux situés 8 rue Paul Eluard, à PORTES LES VALENCE (26800) ;

ARRETE

- **Article 1^{er}** : Le Département conclut l'avenant n° 3 au bail avec Mme F [REDACTED] [REDACTED] pour une durée de 2 mois (du 1^{er} juillet au 31 août 2020) et moyennant un loyer de 1.500 € par mois.
- **Article 2** : Il sera rendu compte du présent arrêté lors de la prochaine séance du Conseil départemental.
- **Article 3** : Le Directeur Général des Services départementaux de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, notifié aux intéressés, affiché à l'Hôtel du Département et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Drôme, ainsi que sur le site internet ladrome.fr.

Fait à Valence, le

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 03/07/2020

Reçu en préfecture le 03/07/2020

Affiché le 03/07/2020

 SLO

ID : 026-222600017-20200703-20_BATCOVID_05-AR

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, , ou de manière dématérialisée via l'application «Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr.» dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de l'administration au recours gracieux adressé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, au Président du Conseil départemental, 26 avenue du Président Herriot, 26026 Valence Cedex 9.